



# **Togo : AKAYA Kpobié Tchasso, nouveau Secrétaire Permanent pour le Suivi des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers**

**AKAYA Kpobié Tchasso est le nouveau Secrétaire Permanent pour le Suivi des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers du Togo. Il remplace à ce poste, AHARH-KPESSOU Mongo admis à faire valoir ses droits à la retraite.**

La cérémonie de passation de service s'est déroulée ce jeudi au ministère de l'économie et des finances, en présence du Secrétaire général du ministère, Badanam PATOKI.

Ce dernier a exprimé ses chaleureuses félicitations et ses sincères remerciements à AHARH-KPESSOU pour « la loyauté et le dévouement » avec lesquels il a rendu service à toute l'administration togolaise en général et le ministère de l'économie et des finances en particulier.

Au nouveau secrétaire permanent, il a transmis les félicitations du ministre de l'économie et des finances avant de l'inviter à travailler pour plus de résultats.

*« Si le président de la République a décidé de vous confier ces lourdes responsabilités, c'est qu'il sait que vous êtes*

*capable de les assumer avec efficacité »*, a indiqué Badanam PATOKI.

Les Secrétaires Permanents sortant et entrant ont à leur tour exprimé leurs reconnaissances au chef de l'Etat Faure Gnassingbé, et au Premier Ministre Mme Victoire Tomegah-Dogbé pour leur confiance.

AKAYA Kpobié Tchasso a rassuré de sa disponibilité à accompagner le ministre de l'économie et des finances Sani Yaya dans sa lourde mission, dans la modernisation du département et la mise en œuvre des réformes de façon à impacter substantiellement tous les secteurs de l'économie du pays.

**David S.**

---



## **Bientôt un Observatoire de la qualité des services financiers au Togo**

Le Togo va bientôt se doter d'un Observatoire de la qualité des services financiers. Le sujet est évoqué la semaine dernière à l'occasion de la dernière session du Conseil national du crédit (CNC) au titre de l'année 2020.

Selon le ministère de l'économie et des finances, la qualité de prestation de services financiers souffre en effet de plus en plus de plaintes sur notamment le fonctionnement des guichets automatiques de banque, le délai d'attente aux guichets bancaires et le traitement des réclamations des clients.

Déjà, le ministre Sani Yaya en charge de l'économie et des finances a au cours de cette session invité les premiers responsables des institutions financières à « *prendre des mesures idoines pour améliorer davantage la qualité de leur prestation de services financiers* ».

Le projet de création de cet Observatoire devrait être disponible avant la fin du premier trimestre 2021.

Dans l'espace UEMOA, le Togo affiche le plus fort taux de bancarisation Strict qui est de 25,1 % (en termes de population adulte détenant un compte dans les banques, les services postaux et les caisses nationales d'épargne), selon le rapport 2019 de la BCEAO sur la situation de l'inclusion financière dans les pays membres de l'Union.

**David SOKLOU**



# Togo : Le projet de loi de finances 2021 adopté par l'Assemblée nationale

Le projet de loi de finances, exercice 2021 a été adopté ce vendredi 18 décembre 2020 par l'Assemblée nationale au cours d'une session présidée par la présidente de l'institution Yawa Djigbodi Tsègan, en présence des émissaires du gouvernement, le ministre de l'Économie et des Finances Sani Yaya et son collègue Christian Trimua, chargé des relations avec les Institutions de la République.

Élaborée dans un contexte de crise sanitaire liée à la pandémie à la Covid-19, cette loi de finances met un accent sur les priorités contenues de la Déclaration de la Politique Générale (DPG) du gouvernement.

La loi de finances, exercice 2021, s'équilibre en ressources et en charges à 1.521,6 milliards de francs CFA, en léger recul de 7,1 % par rapport au budget définitif de 2020. Les recettes budgétaires s'établissent à 839,6 milliards de F CFA, tandis que les dépenses budgétaires se chiffrent à 1120,4 milliards de F CFA.

Il en découle selon le ministre Sani Yaya, un solde budgétaire déficitaire de 280,8 milliards de F CFA, représentant 6,1% du PIB, qui est entièrement financé par le solde excédentaire des opérations de trésorerie.

Il a ajouté que le budget exercice 2021 voté, consacre aux secteurs sociaux un montant de 445,1 milliards de F CFA contre 401,7 milliards de F CFA dans le budget 2020, soit une hausse de 10,8 %. La part relative de ces dépenses dans le budget, exercice 2021, est de 53,7 % des crédits budgétaires contre 52,9 % dans le budget 2020.

« La présente loi de finances, exercice 2021 consacre le basculement intégral au budget-programme, qui est en test depuis 2020 pour nous assurer de la conformité du système d'information et de la maîtrise de l'exercice par l'ensemble des structures de l'administration publique », a-t-il précisé le ministre de l'Economie et des Finances.

La crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 a amené le gouvernement à s'inscrire dans la logique d'une stratégie budgétaire prudente avec pour objectif, adapter les investissements et les besoins des populations aux contraintes budgétaires à travers l'amélioration des recouvrements des recettes et la maîtrise des dépenses.

La présidente de l'Assemblée nationale a pour sa part souligné que la loi de finances consacre notamment le respect intégral de la loi organique n° 2014-013 du 27 juin 2014 relative aux lois de finances avec comme principales innovations, la budgétisation par programmes et la déconcentration de la fonction d'ordonnateur.

Mme Yawa Djigbodi Tsègan s'est réjouie des changements de paradigmes qu'impliquent les choix opérés par l'Exécutif, tout en saluant les opportunités qui sont offertes pour améliorer le bien-être des populations.

Elle a exhorté le Gouvernement à tout mettre en œuvre pour atteindre effectivement les objectifs poursuivis, notamment en relevant les défis de capacités institutionnelles et humaines qu'implique la réforme budgétaire dans laquelle le Togo s'est engagé.

Au demeurant, le vote de cette loi permet au gouvernement de disposer d'un instrument pour la mise en œuvre des politiques publiques. Par ailleurs, il autorise l'Exécutif à percevoir les impôts de toutes natures, à recourir au financement du budget par la mobilisation des ressources auprès des partenaires et sur le marché et à exécuter les dépenses,

conformément aux dispositions prévues.

**David S.**

---



# **Débat d'orientation budgétaire à l'Assemblée nationale**

**Le Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP 2021-2023) a fait l'objet d'analyse et de débat mardi à l'Assemblée nationale, une session présidée par l'honorable IBRAHIMA Mémounatou, 2ème vice-présidente de l'Assemblée, en présence du ministre Sani Yaya en charge de l'économie et des finances.**

Le document élaboré dans un contexte marqué par les effets de la pandémie de la Covid-19, projette pour les trois prochaines années, les recettes et dépenses budgétaires par grandes catégories ainsi que les ressources et les charges de trésorerie, tout en tenant compte de l'évolution récente de l'économie du pays, du PND révisé, des finances publiques et des perspectives économiques.

Pour ce qui concerne les prévisions macroéconomiques et budgétaires, les discussions ont permis de s'accorder sur la crédibilité des hypothèses retenues malgré les incertitudes

qui caractérisent la crise sanitaire actuelle.

Les débats ont permis aux députés d'apprécier le contenu du document et de formuler des recommandations qui prennent en compte certains éléments jugés importants pour la population.

Le Ministre de l'économie et des finances a salué cet exercice et a en outre remercié les députés pour la pertinence et la qualité des débats. Il a promis que les recommandations et observations formulées seront prises en compte par le gouvernement dans le cadre de ses politiques économiques et budgétaires.

*« Nous notons avec satisfaction à l'issue du débat très enrichissant que le Gouvernement et l'ensemble des institutions dédiées à la riposte contre la COVID-19 ont mis en œuvre des actions idoines pour renforcer la résilience de nos concitoyens et de l'économie togolaise face à cette crise sanitaire »*, a pour sa part indiqué la 2ème Vice-présidente de l'Assemblée nationale.

*« L'intérêt du débat d'orientation budgétaire résulte, de la volonté politique réaffirmée du Gouvernement d'être en phase avec les exigences de transparence et de gouvernance financières inscrites dans la loi de finances »*, a-t-elle précisé.

Au niveau macroéconomique, les perspectives économiques 2021-2023 se traduiront notamment par la mise œuvre du plan de relance de l'activité économique après la Covid-19 en lien avec la politique de développement du gouvernement, contenue dans le PND actualisé.

Selon les prévisions, le taux de croissance du PIB réel passerait de 4,7 % en 2021 à 5,8 % en 2023. Le taux d'inflation passerait quant à lui, de 1,7 % en 2021 à 2,0 % en 2022 puis à 1,9 % en 2023.

Pour ce qui concerne les perspectives des finances publiques,

le document précise que les recettes budgétaires, pour l'année 2021 s'élèveraient à 842,9 milliards de francs CFA en diminution de 2,7 % par rapport à 2020. Elles sont projetées à 887,7 milliards de francs CFA et 903,5 milliards de francs CFA respectivement en 2022 et 2023. Les dépenses budgétaires pour l'année 2021, quant à elles, s'élèveraient à 1117,7 milliards de francs CFA contre 1129,6 milliards de francs CFA en 2020. Elles sont projetées à 1084,3 milliards de francs CFA en 2022 et à 1061,2 milliards de francs CFA en 2023, soit une régression moyenne de 2,6 % sur la période.

Les ressources de trésorerie passeraient quant à elles de 657,2 milliards de F CFA à 674,5 milliards de francs CFA entre 2020 et 2021, soit une augmentation de 2,6 %. Elles sont projetées à 651,3 milliards de F CFA en 2022 et 618,7 milliards de F CFA en 2023 soit une régression de 4,2%.

Les charges de trésorerie passeraient de 394,2 milliards de F CFA en 2020 à 399,6 milliards de F CFA en 2021 et de 454,8 à 461 milliards de F CFA respectivement pour 2022 et 2023, soit une progression moyenne de 7,6 % sur la période concernée.

**David S.**

---



**Croissance économique :**



# L'Afrique devrait connaître un rebond de 3 % en 2021 (BAD)

Selon les prévisions de la Banque africaine de développement (BAD), l'Afrique devrait connaître un rebond de croissance économique de 3 % en 2021 contre -3,4 % dans le pire des scénarios pour 2020, si les gouvernements parviennent à juguler la propagation de la pandémie de Covid-19.

Dans un supplément aux « Perspectives économiques en Afrique 2020 » publié le 7 juillet, l'Institution financière avertit en effet que les perspectives de croissance pour 2021 et au-delà, dépendent largement de l'efficacité des gouvernements africains à aplatir la courbe de l'épidémie et des politiques de réouverture des économies.

Selon le rapport de la Banque, l'Afrique pourrait perdre entre 145,5 milliards et 189,7 milliards de dollars américains de croissance en 2020.

*« Les gouvernements et les partenaires au développement doivent intervenir de manière mieux coordonnée, plus ciblée et plus rapide pour limiter efficacement les répercussions de la crise de Covid-19 »,* recommande la BAD qui signale en outre que près de 49 millions d'Africains pourraient être plongés dans l'extrême pauvreté à cause de la pandémie, en particulier en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.

**David S.**

---



# Économie : les retombées du forum Togo-UE

Les retombées de la première édition du Forum économique Togo-Union Européenne restent réelles et palpables, selon le comité stratégique de suivi de ce rendez-vous des affaires tenu les 13 et 14 juin 2019 à Lomé.

Selon le comité stratégique, les retombées de ce Forum sont énormes et multiples. Au rang des acquis, une vingtaine de manifestation d'intérêt de la part des investisseurs internationaux pour les projets prioritaires du PND, la signature d'un MOU de 5 milliards de FCFA en juillet 2019 entre le fonds d'investissement luxembourgeois KARA INVESTMENT FUND et le gouvernement togolais dans le secteur de l'agro-industrie , la signature d'une convention avec le groupe Dangoté pour la construction d'une usine de production d'engrais phosphaté pour un investissement de 2 milliards de dollars et l'installation d'une usine de fabrication de ciment avec un investissement de 60 milliards de dollars.

Le Forum a également permis l'organisation des rencontres entre les institutions financières sous régionales basées au Togo et certains promoteurs togolais de la diaspora, le renforcement du partenariat entre le gouvernement et des institutions financières prêtes à accompagner les promoteurs de projets dont le coût est inférieur à 150.000.000 FCFA.

Le Comité informa également que dans le cadre de la

coopération multilatérale, certains promoteurs de projets ont également été sélectionnés par la BAD pour prendre part au rendez-vous international organisé par ladite institution en Afrique du Sud, ce en vue de leur permettre de vendre leurs projets.

A la date du 17 juin 2020, sur les projets retenus dans le cadre de l'appel à projet lancé en prélude au forum, 10 projets dont le coût global s'établit à 15 647 493 892 FCFA (9 23 889 303,65 euros) sont à l'étape de mise en œuvre. 18 projets évalués à 320 475 660 104 FCFA soit 489 275 816,95 euros sont en attente de financements complémentaires.

Un des promoteurs des projets, le projet le plus coûteux (soit plus de 520 milliards de FCFA : 45 % du coût global) a également notifié avoir signé un MOU avec un partenaire rencontré lors du Forum.

En vue de poursuivre l'accompagnement des autres promoteurs de projets, le gouvernement togolais avec l'appui de l'UE, se prépare à lancer le recrutement de 15 cabinets d'experts locaux, régionaux et internationaux en vue d'accompagner les promoteurs de projets dans la restructuration ou finalisation de leurs plans d'affaires et aussi dans les procédures d'accès aux financements auprès des banques, des intermédiaires non-bancaires, des sociétés de crédit-bail, ainsi que des fonds d'investissements.

Pour le Togo, l'assistance technique de la Délégation de l'Union Européenne pour accompagner une centaine de projets togolais est cruciale et aura des retombées positives dans bien d'autres domaines et secteurs de son économie.

**David S.**

---



# **Economie : les retombées du forum Togo-UE**

**Les retombées de la première édition du Forum économique Togo-Union Européenne restent réelles et palpables, selon le comité stratégique de suivi de ce rendez-vous des affaires tenu les 13 et 14 juin 2019 à Lomé.**

Dans un communiqué publié jeudi, le comité a en effet indiqué que les retombées de ce Forum sont multiples.

Au rang des acquis, une vingtaine de manifestation d'intérêt de la part des investisseurs internationaux pour les projets prioritaires du PND, la signature d'un MOU de 5 milliards de FCFA en juillet 2019 entre le fonds d'investissement luxembourgeois KARA INVESTMENT FUND et le gouvernement togolais dans le secteur de l'agro-industrie , la signature d'une convention avec le groupe Dangoté pour la construction d'une usine de production d'engrais phosphaté pour un investissement de 2 milliards de dollars et l'installation d'une usine de fabrication de ciment avec un investissement de 60 milliards de dollars.

Le Forum a également permis l'organisation des rencontres entre les institutions financières sous régionales basées au Togo et certains promoteurs togolais de la diaspora, le renforcement du partenariat entre le gouvernement et des institutions financières prêtes à accompagner les promoteurs de projets dont le coût est inférieur à 150.000.000 FCFA.

Le Comité informa également que dans le cadre de la coopération multilatérale, certains promoteurs de projets ont également été sélectionnés par la BAD pour prendre part au rendez-vous international organisé par ladite institution en Afrique du Sud, ce en vue de leur permettre de vendre leurs projets.

A la date du 17 juin 2020, sur les projets retenus dans le cadre de l'appel à projet lancé en prélude au forum, 10 projets dont le coût global s'établit à 15 647 493 892 FCFA (9 23 889 303,65 euros) sont à l'étape de mise en œuvre. 18 projets évalués à 320 475 660 104 FCFA soit 489 275 816,95 euros sont en attente de financements complémentaires.

Un des promoteurs des projets, le projet le plus coûteux (soit plus de 520 milliards de FCFA : 45 % du coût global) a également notifié avoir signé un MOU avec un partenaire rencontré lors du Forum.

*« En vue de poursuivre l'accompagnement des autres promoteurs de projets, le gouvernement avec l'appui de l'UE, se prépare à lancer le recrutement de 15 cabinets d'experts locaux, régionaux et internationaux en vue d'accompagner les promoteurs de projets dans la restructuration ou finalisation de leurs plans d'affaires et aussi dans les procédures d'accès aux financements auprès des banques, des intermédiaires non-bancaires, des sociétés de crédit-bail, ainsi que des fonds d'investissements »,* lit-on dans le communiqué.

*« L'assistance technique de la Délégation de l'Union Européenne pour accompagner une centaine de projets togolais est cruciale et aura des retombées positives dans bien d'autres domaines et secteurs de notre économie. L'engagement du secteur privé est plus que jamais indispensable pour relever les défis »,* ajoute le document.

**David S.**



# **Le Togo réalise une nouvelle opération de 150 millions d'euros sur le marché international**

**Le Ministère de l'Economie et des Finances a annoncé mercredi, la signature le 20 mai dernier d'un second emprunt en euros de la République togolaise sur le marché international pour un montant d'environ 150 millions d'euros.**

Selon les informations, cette transaction s'inscrit dans la stratégie du Gouvernement togolais de reprofilage à plus long terme et à de meilleures conditions financières de certaines dettes domestiques.

A l'image de la première opération effectuée en fin 2019 conformément aux engagements pris par le Togo dans le cadre de son programme avec le Fonds Monétaire International, cette seconde opération de reprofilage de la dette domestique du Togo se traduit pour le pays par une réduction supplémentaire du service de sa dette de plus de 80 millions d'euros au cours des 3 prochaines années. Elle vient s'ajouter à celle de près de 50 millions d'euros de l'opération de décembre dernier.

*« Au total, la stratégie de gestion active de la dette mise en œuvre par le Togo au travers de ces deux opérations se sera*

*traduite par la levée de plus de 250 millions d'euros sur les marchés internationaux à des maturités finales de 10 ans et des taux compris entre 4,5 % et 4,75 %, permettant de rembourser de manière anticipée des dettes domestiques commerciales à court terme portant intérêt à des taux compris entre 6,75 % et 7,6 % »,* indiqué le communiqué du ministère de l'économie et des finances.

*« La mise en œuvre réussie de cette stratégie permet de positionner le pays comme un emprunteur de référence sur les marchés internationaux, d'améliorer l'évaluation du risque de surendettement du pays par le FMI et de réaliser des économies substantielles du service de sa dette dès cette année et sur les deux prochaines années »,* précise le document.

Avec une durée de 10 ans et un coût global de l'ordre de 4,5 %, cette nouvelle opération traduit selon le gouvernement, la qualité de crédit du Togo en tant qu'emprunteur international, en particulier en cette période de forte volatilité et de prudence accrue des investisseurs.

**David S.**



**Déjà plus de 4000 entreprises**

# créées en 2020 au Togo

En ce début d'année 2020, le Togo a déjà enregistré selon les statistiques, plus de 4.000 entreprises créées, dont le quart ( $\frac{1}{4}$ ) par les femmes. Ceci est le résultats de l'assouplissement des procédures de création d'entreprises, la réduction des taxes et impôts et les autres réformes entreprises par le gouvernement pour fluidifier le climat des affaires et faciliter la vie aux opérateurs économiques dans le pays.

Les informations font état de ce qu'au premier trimestre 2020, l'on dénombre environ 3668 nouvelles entreprises créées. 25 % parmi elles ont été initiées par des femmes. De fait, ces chiffres équivalent à près de 90 % d'entreprises créées dans le pays depuis le début de l'année, soit 4304 au total.

Dans les détails, 1320 entreprises ont été créées en janvier, 1168 en février, 1180 en mars et 636 en avril. Précisément, 65 % des entreprises (ce qui équivaut à 2790) ont été enregistrées par des personnes physiques et 35 % (soit 1514) par des personnes morales. Par-dessus tout, 77 % de ces nouvelles entités (soit 3324) ont été créées par des Togolais et les 23 % restants (ce qui correspond à 980) sont l'œuvre des étrangers.

C'est dire que la crise sanitaire mondiale engendrée par la Covid-19 n'a aucunement annihilé les ardeurs des entrepreneurs togolais et/ou investisseurs étrangers qui continuent de faire pousser des entreprises au Togo, pays convoité pour son environnement des affaires sain et favorable.

Il faut souligner que tous ces chiffres en hausse doivent leur existence aux assouplissements administratifs dans la stimulation des créations d'entreprises. Pour preuve, la création d'entreprises sans recours à un notaire a concerné 1187 entités, créées par des actes sous seings privés.

Sant doute que malgré la persistance du covid-19 qui a certes



ralenti la dynamique amorcée par les pouvoirs publics pour rendre le secteur entrepreneurial reluisant, n'a pas en revanche réduit à zéro le travail préalablement accompli.

Pour rappel, en 2019, le Togo était le 15<sup>ème</sup> pays réformateur au monde en matière de création d'entreprises. Jadis, il avait enregistré un record de 11.482 entreprises créées en une année. Cette année, le pays peut faire mieux s'il maintient le même cap, tout en espérant que la crise du Coronavirus soit incessamment maîtrisée.

## La Rédaction

---



# Un atelier virtuel pour des solutions de résilience aux chocs générés par le COVID-19

Les sujets relatifs à la résilience et la résistance aux chocs générés par la pandémie du Coronavirus sont au centre d'un webinaire international qui se tient depuis mardi sur l'application Zoom. C'est une initiative de Mme Reckya Madougou, promotrice du [Think & do Tank Team RM](#) avec pour objectif, préparer les acteurs de l'économie informelle et réelle à une résilience fondatrice d'une nouvelle ère pour sauver le tissu économique africain.

Il s'agit d'une rencontre bilingue de haut niveau organisée en partenariat avec Ecobank Côte d'Ivoire, la Confédération des Institutions financières d'Afrique de l'Ouest et la Fondation Louis G. Lamothe.

Elle mise surtout selon les organisateurs sur la nécessité d'accompagner ces acteurs de l'économie réelle à travers l'appui aux Institutions de Microfinance, de méso finance et les banques.

Au menu des échanges, des panels de haut niveau de réflexions et de partage d'expériences avec plusieurs acteurs économiques et financiers d'Afrique, de la diaspora et des Caraïbes, des ministres, afin d'envisager de réelles solutions pragmatiques, endogènes et d'anticiper les mécanismes de résilience des acteurs de l'économie réelle qui constituent 90 % des unités commerciales en Afrique.

*« La particularité de ce Webinaire est l'implication des acteurs de l'économie réelle dans le processus qui a démarré en amont par des plaidoyers et avait également mobilisé les réflexions nourries des experts et décideurs; lesdits plaidoyers et lobbying se poursuivront jusqu'à l'implémentation des meilleures pratiques », a indiqué Reckya Madougou.*

**Lire aussi : [Togo : le sombre tableau de l'impact socioéconomique du Coronavirus](#)**

Les travaux connaissent la participation d'une trentaine d'acteurs de l'élite économique du continent africain et de la diaspora à savoir des experts de la finance inclusive et des mécanismes de développement, des acteurs gouvernementaux, entrepreneurs et des patrons de multinationales.

Au delà de l'identification des solutions adaptées et ciblées au profit des IMF/SFD face à la pandémie, il est prévu à la fin des échanges, une feuille de route avec des actions concrètes et des échéances.

**David S.**